



COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**SÉANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022**

**Nombre de Membres**

- Afférents : 19  
- En Exercice : 19  
- Présents : 13  
- Ayant pris part : 16

L'an deux mille vingt-deux et jeudi quinze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

**Date de convocation**

06/12/2022

**Présents** : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET

**Date d'affichage**

06/12/2022

**Excusés représentés** : Mme Mélanie ROUX représentée par M. Jean-François COMBELLES ; Mme Dominique GODOT-RAMADE représentée par M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme MARCOU MADER Pauline représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU

**Absents excusés** : Mme Vanessa LAGARDE ; M. Raoul de RUS

**Absente non excusée** : Mme Gaëlle POUSTOMIS

Mme POLDERVAART Héléna a été nommée Secrétaire de Séance.

**Délibération N°2022-88 : Mise en vente véhicule Renault 4L Fourgonnette – Choix de l'acheteur suite à désistement**

Vu la délibération 2022-82 prise le 7 novembre 2022 actant la cession du véhicule Renault 4 L fourgonnette à l'acheteur le plus offrant pour le prix de 500 €,

Vu la réception d'un courrier recommandé de désistement du dit acheteur,

Vu le désistement du second acheteur par ordre d'offres,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer le véhicule à la personne ayant proposée la troisième offre la plus élevée soit 155 €.

Si toutefois cet acheteur se désistait également, Monsieur le Maire propose que l'Assemblée lui donne l'autorisation de céder le véhicule selon l'ordre décroissant des offres.

Si toutefois tous les acheteurs se désistaient, le véhicule serait destiné à la destruction.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- RETIENT la proposition de Monsieur le Maire de céder le véhicule au troisième acquéreur et au suivant dans l'ordre décroissant des offres sur la liste en cas de désistement, ou le cas échéant, de le mettre en destruction,

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la vente ou, le cas échéant, à la destruction du véhicule Renault 4L Fourgonnette.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul CHAMAYOU.

